

Obtenir une carte d'identité et/ou un passeport

Votre carte d'identité

Pour obtenir votre carte d'identité merci de bien vouloir fournir :

- Deux photos d'identité identiques récentes aux normes
- La copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (dans les cas suivant : changement d'état civil / carte expirée depuis plus de deux ans / perdue ou volée)
- Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé de moins de 1 an (EDF, Eau, téléphone, ordures ménagères...) + attestation sur l'honneur (si le demandeur est hébergé depuis au moins 3 mois)
- La copie recto-verso de l'ancienne carte d'identité

En cas de perte ou de vol, vous êtes soumis à un droit en timbres fiscaux de 25 euros et vous devez fournir la déclaration de perte ou de vol.

Pour compléter votre dossier, vous présenter à la mairie de votre domicile.

Pour le dépôt et la remise des demandes de carte d'identité concernant les mineurs, la présence d'un des parents est obligatoire.

Votre passeport

Vous aurez besoin de fournir :

- Une photo d'identité récente et aux normes
- La copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Un justificatif de domicile au nom de l'intéressé de moins de 1 an (EDF, Eau, téléphone, ordures ménagères...) + attestation sur l'honneur (si le demandeur est hébergé depuis au moins 3 mois)
- La copie recto-verso de la carte d'identité
- Des timbres fiscaux d'un montant de 86 euros pour un passeport adulte, 42 euros pour un passeport d'un mineur de 15 ans et plus, et 17 euros pour le mineur de moins de 15 ans

Joindre l'ancien passeport **en cas de renouvellement ou déclaration de perte ou de vol.**

Attention : en cas de divorce ou séparation des parents, veuillez fournir la photocopie du jugement + accord manuscrit entre les deux parents et justificatif de leur domicile ainsi que leur carte d'identité (si garde alternée).

Pour compléter votre dossier, vous présenter à la mairie de votre domicile.

Pour tout autre renseignement, contacter la mairie.